

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir des produits de la marque Applimo. Si jamais ceux-ci sont arrivés endommagés malgré les précautions que nous prenons voici les modalités à respecter pour déclarer un litige :

A. Vous devez refuser toute marchandise abîmée, inscrire des réserves claires sur le récépissé de transport et signer celui-ci.

**B. Réserves à inscrire sur le bon de transport :
« Refusé un appareil abîmé, référence »**

Ex : refusé, un appareil abîmé, référence 1319 5SB

C. Vous devez garder le double du récépissé de transport et l'envoyer par fax au N° 02-43-71-21-66 à l'attention de « service client ».

Déclarer un litige :

C'est pour vous l'assurance que le produit abîmé soit remplacé dans les plus brefs délais.

C'est pour nous le moyen d'améliorer nos livraisons et notre engagement qualité auprès de votre entreprise.

Nous comptons sur votre compréhension,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable SAV